

Sujet : [INTERNET] période complémentaire de déterrage du blaireau

Date : Sun, 2 May 2021 14:07:41 +0200 (CEST)

De : Simko Aurelie

Non à la période complémentaire de vénerie sous terre concernant le blaireau.

Et voici pour quelles raisons, je suis contre :

(sans compter la barbarie de ce type de chasse)

Le blaireau est un animal essentiellement forestier ; sa reproduction empêche toute pullulation, dû à une faible natalité et une forte mortalité juvénile : seule la moitié des jeunes atteindra l'âge adulte.

A noter que le blaireau est protégé en Italie, Pays-Bas, Belgique, Luxembourg, Danemark, Grèce, Espagne, Hongrie, Grande Bretagne et au Portugal.

Il n'est chassable que dans quelques régions d'Autriche et de Bulgarie, en Suisse et en France.

Le déterrage qui se pratique entre mai et septembre intervient pendant la période où les blaireautins peuvent encore être allaités et dépendants de leur mère pour rechercher la nourriture.

Le déterrage est contraire à la convention européenne de Berne, dont la France est signataire, qui n'autorise la chasse des blaireaux qu'en connaissant les effectifs, or ceux-ci ne sont pas connus en France.

Il serait porteur de la tuberculose bovine.

Pourtant, en Bourgogne, entre 2009 et 2012, plus de 3000 blaireaux ont été éliminés, seuls 12 étaient contaminés.

En réalité, les sangliers sont bien plus propices à transporter cette maladie.

Il est censé causer des dégâts aux cultures, blé, avoine, orge et surtout maïs.

En dehors de la monoculture du maïs, ces dégâts sont occasionnels et localisés, ces cultures n'intéressent les blaireaux que durant quelques semaines par an.

Certains accusent le blaireau de provoquer des dégâts sous des infrastructures de par ses terriers, mais en réalité, vu qu'il creuse profondément, c'est rarement le cas, d'autant plus rare qu'il préfère ne pas côtoyer de près l'être humain.